Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260924-DB_229_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 24 septembre 2026

Délibération DB-229-2026

Objet : Fonds de concours des travaux de restructuration du réseau d'eaux usées de la rue du Pré au Sec à Langueux

L'an 2026 le 24 septembre à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane BRIEND.

Le Secrétaire de séance est Monsieur Nathan GUINARD.

MEMBRES PRESENTS

Stéphane BRIEND, Vincent ALLENO, Victor BONNOT, Sylvie GUIGNARD, Nathan GUINARD, Arnaud LE BRETON, Olivier CHASTEL, Thierry SIMELIERE, Marcel SERANDOUR, Hugues LESAGE, Fanny YOUNSI, Michel LE DUAULT, Jean-Marc LABBE, Cigdem AKTAS, Laurence ANDRE, Marina ANDRE, Loïc BARBOT, Abdel BELARBI, Bruno BEUZIT, Adil BOUKLATA, Patricia BRIAND-FALLER, Violaine CATHELIER, Olivier COLLIOU, Sylvie CONAN, Mari COURTAS, Bernard CROGUENNEC, Caroline DANIEL, Stéphane FAVRAIS, Frédérick FRANCILLETTE, Pascale GALLERNE, Laurent GUEGAN, Karine GUGUEN, Hervé GUIHARD, Boris GUILLOU, Richard HAAS, Isabelle IMBERT, Christian JOLLY, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Isabelle LE GALL, Thibaut LE HINGRAT, Catherine LEMAITRE, Raphaël LE MEHAUTE, Sandra LE MEUR, Laurent LUTSE, Laurence MAHE, Carine MEROT, Olivier MEROT, Jean Charles MINIER, Nicole OGER, Stéphane OLLIVIER, Catherine PERICHON, Marc PICQUETTE, Philippe PIERRE, Emma POEDRAS, Pascal PRIDO, Christian RANNO, Alain RAULT, Guillaume REBILLARD, Marie-hélène REGNIER, Pascale RIMAURO, Robert ROLANDO, Thierry TARDIEU, Loïc TARDY, Valérie TRAISSAC

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Thibaut GUIGNARD pouvoir à Stéphane BRIEND, Stéphanie BILLON pouvoir à Caroline DANIEL, Michelle HAICAULT pouvoir à Olivier COLLIOU, Marie PASCO pouvoir à Thierry SIMELIERE, Michel PETRA pouvoir à Laurence MAHE, David TOLLEMER pouvoir à Olivier MEROT,

Nombre de conseillers en exercice : 71
Nombre de présents : 65
Nombre de votants : 71

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260924-DB_229_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 24 septembre 2026

Délibération DB-229-2026

Rapporteur : Monsieur Arnaud LE BRETON

Objet : Fonds de concours des travaux de restructuration du réseau d'eaux usées de la rue du Pré au Sec à Langueux

EXPOSE DES MOTIFS

Le présent projet s'inscrit dans le cadre de l'opération de viabilisation de parcelles situées rue du Pré au Sec, sur le territoire de la commune de Langueux. Dans le cadre de l'aménagement du lotissement « Les Prés Azurés », il est nécessaire de procéder à des travaux de restructuration du réseau public d'eaux usées afin de répondre aux besoins induits par cette opération. Ces travaux seront réalisés en deux phases.

Le coût total de cette opération est estimé à 343 178,00 € HT.

La participation de la commune de Langueux est établie au prorata de l'âge de la conduite existante. Elle porte sur 38,34 % des dépenses estimées.

Au total, la participation de la commune de Langueux s'élève à 131 574,44 € HT et celle de Saint-Brieuc Armor Agglomération s'élève à 211 603,56 € HT.

La participation au financement des travaux a été demandée à la commune de Langueux conformément aux modalités de participations financières aux travaux de réseaux actées par la délibération DB-272-2016 du 1er décembre 2016.

Les travaux seront réalisées en deux opérations distinctes (phase 1 et phase 2).

La répartition des participations financières des différentes parties s'établit comme suit :

Réseaux humides	**Montant Travaux € HT**	**SBAA : Maître d'ouvrage**		**Participation Commune**	
		Montant €HT	Part SBAA €HT	Montant €HT	Part Commune €HT
Assainissement (phase 1)	134 289,00	82 802,60	82 802,60	51 486,40	51 486,40
Assainissement (phase 2)	208 889,00	128 800,96	128 800,96	80 088,04	80 088,04
TOTAL	343 178,00	211 603,56	211 603,56	131 574,44	131 574,44

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260924-DB_229_2026-DE

A l’issue de la réception des travaux de chacune des phases 1 et 2, la commune de Langueux procédera aux versements de sa participation sous forme d'un unique versement sur la base du coût HT constaté après réception des travaux.

Saint-Brieuc Armor Agglomération adressera à la commune une demande de versement accompagnée d'un décompte général définitif tenant compte des dépenses réelles recensées sur un état visé et certifié exact par le Comptable Public.

Saint-Brieuc Armor Agglomération prendra à sa charge les éventuels dépassements constatés aux décomptes générales définitifs ne relevant pas de dispositions directement imputables à la commune.

Le paiement s’effectuera, à réception du titre de recettes, auprès du Comptable Public de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Il est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260924-DB_229_2026-DE

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-57 et L.5216-5,

VU les statuts de Saint-Brieuc Armor Agglomération pris par arrêté préfectoral du 2 février 2023,

VU la délibération DB-151-2010 du 23 septembre 2010 portant transfert de la compétence eau potable, assainissement collectif et eaux pluviales,

VU la délibération DB-272-2016 du 1er décembre 2016 fixant les modalités financières aux travaux de réseaux dans le cadre de projets de construction et d'aménagement,

Le Bureau statutaire saisi en date du 10 septembre 2026 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

APPROUVE la proposition de répartition des participations financières aux travaux de restructuration du réseau d'eaux usées de la rue du Pré au Sec sur la commune de Langueux, pour un montant total estimatif de 211 603,56 € HT à charge de Saint-Brieuc Armor Agglomération, et de 131 574,44 € HT à charge de la commune de Langueux.

APPROUVE les termes de la convention ci-annexée.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention ci-annexée.

DIT que les crédits sont inscrits au budget assainissement 2026.

DIT que la présente délibération sera publiée conformément aux dispositions des articles L.5211-3, L.2121-25 et L.2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération et transmise à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

Présents : 65	Pouvoirs : 6	Total : 71	Exprimés : 71
Voix Pour : 71	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 24 septembre 2026

Le secrétaire de séance

Nathan GUINARD

Président,

Stéphane BRIEND